



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **13 mai 2024**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2024-90013**.

Cette demande, déposée l'entreprise propriétaire du lot 6 570 425, situé au sur la rue Miller, dans la zone H-17, vise opération cadastrale créant deux lots dérogoires. Le tableau 6 à l'article 5.9 du *Règlement de lotissement* (602-18) prescrit que pour un usage d'habitation unifamiliale jumelée, la superficie minimale pour un lot partiellement desservi (aqueduc seulement) à l'intérieur du périmètre urbain est de 1 500 mètres carrés. Les éléments dérogoires sont donc les deux lots projetés, le lot 1 avec une superficie de 1 086 mètres carrés et le lot 2 avec une superficie de 1 085,9 mètres carrés.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 13 mai 2024 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 18^E JOUR D'AVRIL 2024



Greffière,
Mélanie Poirier